



**À L'ATTENTION DES CITOYENS CONCERNÉS
PAR LES MESURES DE POLICE PRISES À
L'OCCASION DES COMMÉMORATIONS
DES 13, 14, 15 ET 16 DÉCEMBRE 2019**

INFORMATION IMPORTANTE

AGENT TRAITANT

Jennifer LAMBOTTE, service Communication – 061 24 09 09 – communication@bastogne.be

OBJET

MOBILITÉ | Mesures de Police à l'occasion du 75^e anniversaire de la Bataille des Ardennes

Madame,
Monsieur,

À l'occasion des commémorations du 75^e anniversaire de la Bataille des Ardennes et **pour des raisons impératives de sécurité**, des mesures de Police particulières ont été prises en matière de mobilité.

Ainsi :

- le **vendredi 13 décembre 2019** :
 - à partir de 17h et jusqu'au **samedi 14 décembre** (24h) : la [rue de La Roche](#) sera en [sens unique vers Savy](#) avec stationnement autorisé en épis ;
 - à partir de 22h et jusqu'au **lundi 16 décembre** (15h), le stationnement sera interdit dans les deux sens de circulation à la rue [Claude de Humyn](#) et au [Chemin des Maies](#) ;
 - à partir de 22h et jusqu'au **samedi 14 décembre** (24h), le stationnement sera **interdit** sur la [place du Général Patton](#), sur les parkings des écoles de [Saint-Joseph](#) et [Notre-Dame](#), dans la rue et sur le parking des [Récollets](#), sur la [place du marché](#), sur le parking de la [ruelle Piche cacayes](#), autour du terrain de football et sur le côté droit de l'[avenue Mathieu](#) ;
- le **samedi 14 décembre 2019** :
 - à partir de 7h et jusqu'au **dimanche 15 décembre** (18h), l'[avenue Mathieu](#) sera mise à [double sens](#) et le stationnement y sera **interdit** à droite en descendant vers la Gare afin de permettre le passage des bus et le croisement des véhicules ;
 - de 10h à 18h, le [stationnement et la circulation seront interdits](#) sur la [place McAuliffe](#) et dans la [Grand'rue](#) (jusqu'au carrefour avec la rue Pierre Thomas) ainsi que toutes les rues perpendiculaires à cet axe ;

- de 12h à 18h, le [stationnement sera interdit](#) à la [rue Gustave Delperdange](#), du rond-point des Herdiers jusqu'à la rue des Déportés ;
- de 12h30 à 16h, les rues [Joseph Renquin](#), [de Marche](#) (de la place McAuliffe à la rue Claude de Humyn) et de [Neufchâteau](#) (de la rue de la Gare à la place McAuliffe) seront [fermées](#) à la circulation et [interdites](#) aux stationnements ;
- de 16h à 23h, la [route de Bizory](#) au départ du parking du Bastogne War Museum sera mise [à sens unique](#), avec stationnement autorisé (sur le côté droit de la chaussée, exclusivement vers Bizory) ;
- le **dimanche 15 décembre** :
 - de 8h30 à 14h, la [circulation](#) sera [interdite](#) dans les villages de Rachamps, Hardigny et Neufmoulin ;
 - de 10h à 18h, la [Grand'rue](#) (depuis la place Saint-Pierre jusqu'à hauteur de la place McAuliffe) sera [fermée à la circulation](#) et [interdite](#) aux stationnements ;
 - de 13h à 16h, le [carrefour McAuliffe](#) sera fermé à la circulation le temps du passage de la colonne des véhicules des reconstituteurs ainsi que l'[avenue Mathieu](#), la [rue de la Gare](#) et la fin de la [rue de Neufchâteau](#) vers le centre ;
 - le temps du défilé (de 14h à 15h30 environ), la circulation sera [interdite](#) à la rue de [La Roche](#) (de la rue Maison Forte jusqu'au rond-point des Herdiers), la rue [de Marche](#) (de la place McAuliffe jusqu'à la rue des Remparts), les [avenues de la Gare et Mathieu](#), la rue [de Neufchâteau](#) (de la rue du Pont d'Assenois jusqu'au carrefour place McAuliffe), la rue [Joseph Renquin](#) (de l'avenue Albert 1^{er} jusqu'à la place McAuliffe), la rue [des Jardins](#) (de la rue du Sablon jusqu'au rond-point des Herdiers), la rue [des Quatre-Bras](#) vers le rond-point des Herdiers, sur le rond-point de la Doyenne et sur le rond-point des Herdiers ;
 - de 10h à 20h, le stationnement sera [interdit](#) à la rue [Gustave Delperdange](#) entre la rue des Déportés et le rond-point des Herdiers du côté droit de la chaussée dans ce sens de circulation ;
 - de 16h à 18h, la circulation sera [interdite](#) de [Foy](#) à [Bizory](#) (dans les deux sens) ;
 - de 8h jusqu'au **lundi 16 décembre** (16h) : l'accès au site du Mardasson, au Bastogne War Museum et aux habitations dans ce périmètre ne pourra se faire qu'en [justifiant son lieu de domicile ou en étant porteur d'un macaron d'accès](#) ; la circulation sera [interdite dans les deux sens de la route de Bizory au Monument Cady](#) ;
- le **lundi 16 décembre de 6h à 15h, du feu rouge à Savy jusqu'à la Colline du Mardasson** :

la sortie n° 53 «Hemroulle» de l'autoroute E25/A26 sera réservée aux participants à la cérémonie et à la circulation locale. L'Hôpital de Bastogne, les commerces et les écoles de la chaussée d'Houffalize resteront accessibles jusqu'au rond-point de la Doyenne. Le centre-ville en revanche sera inaccessible depuis la chaussée d'Houffalize.

 - la circulation sera [interdite](#) sur la route de [La Roche](#), le rond-point de la Doyenne, la rue [Pierre Thomas](#), le rond-point des Herdiers et la rue [Gustave Delperdange](#).
 - La RN 874 Bastogne - Clervaux (L) sera aussi interdite à toute circulation entre Bastogne et Neffe et interdite aux poids lourds uniquement entre Arloncourt et Neffe.

Pour votre confort, des [parkings](#) seront à votre disposition [en périphérie](#) le samedi 14 et le dimanche 15 décembre (cf. plan de mobilité inclus dans le programme officiel disponible à l'Hôtel de Ville ou au Syndicat d'Initiative ou téléchargeable sur www.bastogne75.com). Le samedi 14 décembre de 8h à 23h, des navettes de bus assureront la liaison entre ces parkings et le centre-ville (toutes les 15 minutes).

Nous avons tout mis en œuvre pour réduire au maximum les désagréments en matière de mobilité.

D'une manière générale, et pour éviter tout inconvénient supplémentaire (dépannage, blocage...), il vous est demandé de respecter les interdictions et limitations liées à cet événement commémoratif d'envergure. [En cas de non-respect des consignes, les frais d'enlèvement de votre véhicule seront à votre charge \(environ 185 €\) et seront assortis d'une sanction administrative \(de minimum 55 €\).](#)

En vous remerciant pour votre **compréhension et coopération**, nous restons à votre disposition chaque fois que vous le jugerez opportun et vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.



Kévin GUEIBE
Directeur général



Benoît LUTGEN
Bourgmestre

